

FRENCH

TUSLA

An Ghníomhaireacht um
Leanaí agus an Teaghlach
Child and Family Agency

Petit guide de la Tusla :
**À l'usage des parents
nouvellement arrivés
en Irlande**



www.tusla.ie

**CYPSC**
CHILDREN & YOUNG PEOPLE'S SERVICES COMMITTEES

Sommaire

Introduction	3
Quels sont les droits des enfants en Irlande ?	4
Responsabilités des parents et tuteurs	4
Surveillance des enfants	4
Services d'assistance familiale	5
Protection et bien-être des enfants	6
Que faire si vous êtes témoin d'une situation préoccupante concernant un enfant ?	6
Comment signaler une situation préoccupante concernant un enfant ?	6
Le système de garde d'enfants en Irlande	8
Le système éducatif en Irlande	9
Inscription à l'école	9
Autres informations utiles	10
Majorité sexuelle (âge de consentement)	10
À partir de quel âge peut-on se marier en Irlande ?	10
Âge légal pour commencer à travailler	10
Droits relatifs à l'identité de genre	10
Alcool : que dit la loi ?	10
Les services d'hébergement pour la protection internationale (International Protection Accommodation Services, IPAS)	10
Violences conjugales, intrafamiliales et sexistes	11
Liste d'organisations qui accompagnent les nouveaux arrivants en Irlande	12
Autres contacts utiles	13

Introduction

Ce guide a été conçu par la Child and Family Agency (Tusla), l'agence irlandaise pour l'enfance et la famille, avec la participation de familles récemment arrivées en Irlande. Cette édition mise à jour et réimprimée (2023) a été financée par l'initiative des comités des services à l'enfance et à la jeunesse (Children and Young People's Services Committees, CYPSC).

Ce document rassemble des conseils pratiques pour vous aider à gérer les premières années de la vie de vos enfants en Irlande. Vous y trouverez des renseignements sur les systèmes de garde pour les enfants d'âge préscolaire, le système scolaire, l'encadrement des enfants ainsi que les services d'assistance à la famille. Nous avons aussi inclus d'autres chapitres regroupant des informations qui pourraient vous être utiles.



Quels sont les droits des enfants en Irlande ?

Les droits des enfants incluent le droit à la santé, à l'éducation, à une vie de famille, au jeu et aux loisirs, à un niveau de vie suffisant et à la protection contre tous types d'abus et de mauvais traitements. Les droits de l'enfant s'appliquent depuis sa naissance jusqu'à sa majorité (18 ans en Irlande) sauf si cet enfant s'est légalement marié avant cette date.

Responsabilités des parents et des tuteurs

En Irlande, les parents et les tuteurs ont pour première responsabilité de prendre soin de leurs enfants et de les protéger. Dans certains cas, pour diverses raisons, il se peut que les parents ne soient pas en mesure de s'occuper de leurs enfants et d'assurer leur protection. Parfois, une aide supplémentaire est nécessaire pour assurer la sécurité des enfants. Dans de telles circonstances, l'État irlandais peut être amené à intervenir, pour soutenir les familles en s'appuyant sur leurs points forts. Plusieurs organismes gouvernementaux sont chargés d'aider les familles à faire face aux difficultés et d'assurer la sécurité des enfants.

Il est important de souligner qu'en Irlande, aucun adulte n'est autorisé à gifler ou frapper un enfant, chez soi comme à l'école. En Irlande, toute forme de châtement corporel infligée aux enfants est interdite. Ceci constitue un délit et peut être signalé à An Garda Síochána (la police irlandaise).

Surveillance des enfants

La plupart des parents et tuteurs sont amenés à passer du temps loin de leurs enfants, que ce soit durant leurs heures de travail ou sur de plus courtes périodes pour s'adonner à d'autres activités. Les enfants ne doivent jamais être laissés seuls ; les parents doivent donc s'organiser pour confier leur enfant à des proches, à un service de garde d'enfants ou à un(e) babysitter.

Il n'y a pas d'âge légal pour laisser un enfant seul à la maison, car tout dépend de la maturité de l'enfant. En Irlande, les enfants de moins de 14 ans ne sont pas considérés comme suffisamment matures pour être laissés seuls ou sans surveillance. Concernant l'encadrement des adolescents plus âgés, les parents et tuteurs peuvent choisir de les laisser seuls ou non en fonction de leur maturité et de leurs conditions de vie.

Les enfants se développent plus ou moins vite, mais voici quelques indications sur les âges auxquels il est possible de les laisser seuls à la maison ou non :

Puis-je laisser mon bébé seul à la maison ?

Non, même pour quelques minutes seulement.

Puis-je laisser mon enfant en bas âge seul à la maison ?

Non, les enfants en bas âge ne doivent jamais être laissés seuls, même pendant un instant.

Puis-je laisser mon enfant plus âgé seul à la maison ?

Il est recommandé de ne pas laisser les enfants de moins de 14 ans seuls à la maison, sauf pour une durée très courte.

Puis-je laisser mon adolescent(e) seul(e) à la maison ?

Les adolescents de plus de 16 ans peuvent être laissés seuls à la maison.

Quel est l'âge minimum d'un(e) babysitter ?

Si vous devez recourir aux services d'un(e) babysitter, assurez-vous que cette personne a plus de 16 ans, et demandez-lui de fournir deux lettres de recommandation pour vérifier qu'elle est suffisamment responsable pour être laissée seule avec vos enfants.

(Globe All IPIP Information Pack, 2010)

Si on laisse un enfant seul et sans surveillance, en particulier dans un contexte collectif, et que cette situation suscite des inquiétudes, les assistants sociaux de l'agence Tusla peuvent intervenir pour répondre à ces inquiétudes et apporter leur aide à la famille.

Services d'assistance familiale

La vie de famille est parfois difficile, surtout en période de transition et d'incertitude. Les services d'assistance familiale de la Tusla sont là pour vous aider. Avoir tout simplement quelqu'un

à qui parler de votre problème peut être le premier pas pour commencer à y faire face. Il existe de nombreux groupes de soutien pour adultes, adolescents, enfants et assistants sociaux qui donnent aux gens la possibilité de raconter leur propre expérience et de se soutenir mutuellement. Les familles peuvent en général bénéficier des services d'assistance familiale à domicile ou dans leur environnement proche.

Quelle que soit votre situation, la Tusla propose une gamme de services pour apporter aide et conseils aux familles. Cela inclut les assistants familiaux et sociaux, éducateurs et animateurs jeunesse, les Family Resource Centres (centres de ressources pour les familles), les groupes de soutien et les services de suivi psychologique. Vous pouvez avoir accès à ces services en contactant le Family Resource Centre (centre de ressources pour les familles) ou le Family Support Network (réseau de soutien aux familles) le plus proche de chez vous. Ces services aident les familles à faire face à des situations difficiles, assurent aux enfants un environnement stable et apportent un soutien aux parents qui ont du mal à s'en sortir.

Les **Family Resource Centres** (centres de ressources pour les familles) sont au cœur de la vie de nombreuses communautés et constituent une importante source d'informations, de conseils et de soutien. Ces centres proposent aussi un grand nombre de programmes d'aide aux familles et aux parents :

<https://www.familyresource.ie/>

Contactez les services de soutien aux familles

Child and Family Support Networks (réseaux de soutien aux familles)	https://www.tusla.ie/familysupport/
Soutien aux parents	https://www.tusla.ie/parenting-24-seven/
Équipes locales d'assistants sociaux	https://www.tusla.ie/get-in-touch/duty-social-work-teams/
Children and Young People's Services Committees, CYPSC (comités des services de l'enfance et de la jeunesse)	https://www.cypsc.ie/contact.36.html
Soutien aux parents : page web officielle du gouvernement irlandais	https://www.gov.ie/en/publication/91ea0-support-and-advice/#local-supports-for-parents

Protection et bien-être des enfants

En Irlande, The Child and Family Agency (la Tusla) est l'organisme responsable de la sécurité et du bien-être des enfants. Les services de la police irlandaise (An Garda Síochána) sont aussi chargés d'assurer leur sécurité et leur bien-être conformément à la loi irlandaise.

En Irlande, chacun a la responsabilité de signaler si des enfants de son entourage semblent souffrir d'abus ou de négligence.

Que faire si vous êtes témoin d'une situation préoccupante concernant un enfant ?

En Irlande, chacun a l'obligation légale de signaler toute situation préoccupante concernant un enfant. Si vous avez des raisons valables de croire qu'un enfant a pu, est ou pourrait être victime de maltraitance ou de négligence, vous devez impérativement en informer la Tusla. Cela vaut aussi pour le cas où vous seriez témoin d'un incident de ce genre au sein d'un groupe ou dans un centre d'accueil.

Si le bien-être et la sécurité d'un enfant vous préoccupent, vous devez prévenir sans délai les la permanence des assistants sociaux de la Tusla (Duty Social Work Teams) via l'un des points de contact dédiés à cette cause : <https://www.tusla.ie/get-in-touch/duty-social-work-teams/>

Comment signaler une situation préoccupante concernant un enfant ?

Vous pouvez faire part de vos inquiétudes en personne, par téléphone ou en adressant un courrier au service concerné (la permanence des services sociaux) dans le secteur où vit l'enfant. Voici le lien à suivre pour contacter les équipes d'assistance sociale de la Tusla : <https://www.tusla.ie/children-first/contact-a-social-worker3/>

Les motifs de préoccupation concernant la sécurité et le bien-être d'un enfant incluent :

- Des traces de blessure ou un comportement évoquant des abus et n'ayant que peu de chance d'avoir été causés par autre chose
- Toute préoccupation concernant d'éventuels abus sexuels
- Des signes tangibles indiquant qu'un enfant souffre de négligence émotionnelle ou physique
- Un(e) enfant qui dit ou indique par tout autre moyen qu'il ou elle a été victime de maltraitance.
- L'aveu ou l'indication par un adulte ou un enfant qu'il ou elle aurait été l'auteur de maltraitance
- Le témoignage d'une personne qui a vu l'enfant être l'objet de maltraitance

Pour toute question ou préoccupation concernant un enfant en dehors des heures de travail des équipes de la Tusla, vous pouvez contacter immédiatement An Garda Síochána :

<https://www.garda.ie/en/contact-us/station-directory/>



Le système de garde d'enfants en Irlande

La garde d'enfants d'âge préscolaire

En Irlande, en général, les enfants de moins de 6 ans ont accès à une forme d'éducation préscolaire. Il existe deux programmes principaux qui aident les familles dans cette démarche :

1. L'Early Childhood Care and Education Programme, l'ECCE (programme d'éducation et de soins de la petite enfance)
2. National Childcare Scheme, NCS (système national pour la garde d'enfants)

L'ECCE - un programme d'éducation préscolaire gratuit

L'ECCE est un programme préscolaire gratuit ouvert à tous les enfants pendant deux ans avant l'entrée à l'école primaire. Les enfants sont pris en charge trois heures par jour, cinq jours par semaine, de septembre à juin.

Les enfants peuvent intégrer ce programme qui atteignent l'âge de 2 ans et 8 mois, au mois de septembre suivant. Le programme prend en charge les enfants jusqu'à l'âge de 5 ans et 6 mois. Pour toute question concernant l'ECCE, veuillez contacter : eyqueries@dca.ie

Le National Childcare Scheme

Le National Childcare Scheme (NCS) est un programme complémentaire qui vient s'ajouter à l'ECCE. Il apporte aux familles une aide financière destinée à diminuer les frais de garde des enfants en dehors des heures du programme préscolaire. Il existe trois types de dossiers de candidature à remplir pour pouvoir bénéficier de cette aide :

1. Universel (Universal),
2. En fonction des revenus (Income Assessed) et
3. Par parrainage (Sponsor Referrals).

Pour en savoir plus sur les types de dossier de candidature 1. Universel (Universal) et 2. En fonction des revenus (Income Assessed), Rendez-vous sur : www.ncs.gov.ie ou +353 1 906 8530.

Par parrainage (Sponsor Referrals) : Si vous bénéficiez d'un statut de protection temporaire, le National Childcare Scheme (NCS) peut prendre en charge l'intégralité des frais de garde de vos enfants en vertu de son système de parrainage. Ce type de demande doit être fait par une agence de parrainage, comme par exemple la Tusla.



Qu'est-ce que le parrainage de la Tusla signifie pour moi, en tant que parent(e) ?

L'agent de la Tusla chargé de votre dossier remplira pour vous un formulaire de parrainage. Ce formulaire vous indiquera de combien d'heures de garde d'enfants vous bénéficierez par semaine. Le nombre maximum d'heures possible est de 45 h par semaine. Vous pourrez bénéficier de ces heures auprès d'un service de garde d'enfants participant au programme et agréé par la Tusla. Le formulaire vous indiquera aussi la durée de ce parrainage. En général, il est possible d'en bénéficier pendant un an.



Comment obtenir plus d'informations ?

Vous pouvez vous mettre en contact avec l'équipe du NCS chargée des parrainages (NCS Sponsors Team) par téléphone au +353 1 906 8535 de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi, ou bien par e-mail à l'adresse suivante : sponsors@ncs.gov.ie

Vous pouvez utiliser la fonction recherche de garde d'enfants (**Childcare Search Function**) pour parcourir la liste complète des services de garde agréés par le NCS sur www.ncs.gov.ie.



Comités de garde d'enfants des villes et des comtés

Ces comités aident et accompagnent les familles à la recherche d'un service de garde et d'éducation pré-scolaire. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.myccc.ie. Les enfants âgés de 4 à 18 ans pourront bénéficier d'un accompagnement pour accéder à l'éducation publique primaire ou secondaire dispensée par l'État.

Le système éducatif en Irlande

Inscription à l'école

En Irlande, les enfants ont l'obligation d'aller à l'école à partir de l'âge de 6 ans jusqu'à 16 ans.

Les premières années d'école sont appelées les années de « **primaire** » (**Primary School**). L'école primaire est gratuite et obligatoire pour tous les enfants. Pour commencer l'école, l'enfant doit avoir au moins 4 ans au début de l'année scolaire. En Irlande, les parents ou les tuteurs doivent veiller à ce que leur(s) enfant(s) aille(nt) à l'école tous les jours. Les parents ou tuteurs doivent également prévenir l'école en cas d'absence de leur(s) enfant(s) et justifier cette absence. Si votre enfant a manqué au moins vingt jours d'école pendant l'année scolaire ou si les absences répétées de votre enfant sont jugées préoccupantes, l'école est tenue de le signaler au service de soutien à la scolarité de la Tusla (Tusla Education Support Service). Pour en savoir plus sur le devoir d'assiduité scolaire des enfants : https://www.tusla.ie/uploads/content/english_leaflet.pdf

L'étape suivante du parcours scolaire des enfants en Irlande est celui de « **l'école secondaire** » ou du « **post-primaire** ». L'assiduité scolaire est essentielle pour les élèves âgés de moins de 16 ans. La majorité des écoles secondaires sont gratuites.

Les enfants âgés de 4 à 18 ans pourront bénéficier d'un accompagnement pour accéder à l'éducation publique primaire ou secondaire dispensée par l'État. Pour inscrire votre enfant à l'école, contactez

l'établissement scolaire le plus proche pour que celui-ci vous fournisse les informations nécessaires.

Vous pouvez consulter ici une liste d'écoles : <https://www.gov.ie/en/directory/category/495b8a-schools/>

Les équipes régionales chargées de l'éducation et des langues (Regional Education and Language Teams (REALT)) soutiennent les familles en demande de protection internationale qui ont besoin d'inscrire leurs enfants à l'école. Les familles qui ont du mal à trouver une place dans un établissement scolaire peuvent contacter leur **équipe REALT de quartier** en cliquant sur ce lien : <https://www.gov.ie/en/publication/48639-information-for-schools-ukraine/>

Les agents du service de soutien à la scolarité de la Tusla (Tusla Education Support Service, TESS) sont des membres clés des équipes REALT et peuvent aussi aider les familles qui ont du mal à trouver une place dans un établissement scolaire : <https://www.tusla.ie/tess/get-in-touch/> ou **+353 1 7718636 / +353 1 7718586**



Autres renseignements utiles

Majorité sexuelle (âge de consentement)

En Irlande, on peut légalement consentir à avoir des rapports sexuels à partir de 17 ans. L'âge du consentement reste le même quels que soient votre orientation sexuelle ou le/les genres de vos partenaires. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <https://www.citizensinformation.ie/en/birth-family-relationships/children-s-rights-and-policy/>

À partir de quel âge peut-on se marier en Irlande ?

En Irlande, on peut se marier à partir de 18 ans. Si une personne de moins de 18 ans souhaite se marier, elle doit se rendre au tribunal pour obtenir une dispense (Exemption Order) l'autorisant au mariage.

Âge légal pour commencer à travailler

En Irlande, les enfants de 14 à 18 ans peuvent travailler à temps partiel pendant les vacances d'été ou en dehors des heures de cours. Les étudiants peuvent aussi exercer une activité professionnelle à temps partiel parallèlement à leurs études.

Les mineurs peuvent travailler à temps partiel à partir de 14 ans, et travailler à plein temps à partir de 16 ans. Cependant, pour les jeunes de moins de 18 ans, il existe des limites légales concernant le type de travail effectué et le nombre d'heures autorisé.

Pour en savoir plus sur le travail des jeunes de moins de 18 ans, rendez-vous sur : www.citizensinformation.ie

Droits relatifs à l'identité de genre

En Irlande, vous pouvez exprimer votre identité de genre à tout âge. Pour faire reconnaître légalement votre identité de genre, vous devez avoir plus de 18 ans. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <https://www.citizensinformation.ie/en/birth-family-relationships/legal-recognition-of-preferred-gender/>

Alcool : que dit la loi ?

Il faut avoir au moins 18 ans pour acheter de l'alcool en Irlande. Il est illégal de servir, acheter ou donner de l'alcool à une personne de moins de 18 ans. Il est interdit de boire de l'alcool dans la plupart des lieux publics en Irlande.

Les services d'hébergement pour la protection internationale (International Protection Accommodation Services, IPAS)

Ce service gouvernemental aide les familles en demande de protection internationale à trouver un hébergement. Vous pouvez contacter le service d'assistance de l'IPAS (disponible 24h/24) à l'adresse : ipasinbox@equality.gov.ie

Informations générales :

- The Irish Refugee Council (aide aux réfugiés) : www.irishrefugeecouncil.ie
- Citizens Information (service d'information des citoyens) : <https://www.citizensinformation.ie/en/moving-country/asylum-seekers-and-refugees/>

Violences conjugales, intrafamiliales et sexistes

Ces violences sont inacceptables et illégales en Irlande. Si vous ou des membres de votre famille faites/ont l'objet ce type de violences, signalez-le à

An Garda Síochána (la police irlandaise). Les violences conjugales et intrafamiliales regroupent les violences physiques, les violences psychologiques ou la menace de violences physiques, y compris sexuelles, dans le cadre de relations conjugales ou familiales proches entre des personnes adultes.

Ces actes de violence peuvent être perpétrés par le/la conjoint(e), le compagnon/la compagne, le fils ou la fille de la victime, ou une autre personne proche de la victime ou partageant son domicile.

Selon la loi sur les violences conjugales et intrafamiliales en Irlande, vous pouvez bénéficier de mesures de protection et d'éloignement (pour empêcher la personne responsable des violences de s'approcher de vous ou de votre domicile). Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le service d'aide juridique (Legal Aid Board Ireland) : www.legalaidboard.ie

Contacter les services d'assistance

Garda Síochána (la police irlandaise) - 24h/24	Composez le 999/112 ou rendez-vous au poste de police (Garda station) de votre quartier https://www.garda.ie/en/
Rape Crisis National Helpline (ligne téléphonique pour les victimes de viol) - 24h/24	1800 778888 https://www.drcc.ie/services/
Women's Aid Helpline (ligne d'assistance téléphonique pour les femmes victimes de violences conjugales) - 24h/24	1800 341900 https://www.womensaid.ie/
Men's Development Network (aide et soutien pour les hommes)	1800 816588 https://mensnetwork.ie/
Men's Aid Ireland (pour les hommes victimes de violences conjugales)	01 554 3811 https://www.mensaid.ie/



Liste d'organisations qui accompagnent les nouveaux arrivants en Irlande

Clare Immigrant Support Centre (CISC) (centre d'aides aux immigrants dans le comté de Clare)	www.clareimmigrantsupportcentre.com
Crosscare (service d'information et d'assistance pour les réfugiés)	www.crosscare.ie www.livinginireland.ie Email : refugeeservice@crosscare.ie
Doras Luimní (soutien aux migrants vivant à Limerick et dans la région du Mid-West de l'Irlande)	www.dorasluimni.org
Focus Ireland (aide aux familles, aux jeunes et aux enfants en situation précaire ou sans abri)	www.focusireland.ie
Immigrant Council of Ireland (aide aux immigrants)	www.immigrantcouncil.ie
Immigrant Support Clinic in County Kilkenny (aide aux immigrants dans le comté de Kilkenny)	www.frmcgrathcentre.ie/immigrant-support-clinic/
International Organisation for Migration (Branche irlandaise de l'Organisation internationale pour les migrations)	https://ireland.iom.int/
Irish Refugee Council (aide aux réfugiés)	www.irishrefugeecouncil.ie
Jesuit Refugee Service (JRS) (offre différents services d'assistance aux réfugiés)	www.jrs.ie
Mayo Intercultural Action (aide aux migrants et réfugiés dans le comté de Mayo)	https://www.mayo.ie/en-ie/living-in-mayo/living-services/mayo-intercultural-action
Nasc (organisation de défense des droits humains, de la justice sociale et de l'égalité)	www.nascireland.org

New Communities Partnership (NCP)

(réseau national indépendant de 175 groupes d'immigrants de 65 nationalités différentes, avec divers quartiers dans les comtés de Dublin et de Cork et des ramifications dans d'autres villes)

www.newcommunities.ie

Email : info@newcommunities.ie

Ruhama

(organisation qui accompagne les femmes victimes de prostitution forcée ou d'autres formes d'exploitation sexuelle)

www.ruhama.ie

SPIRASI

(organisation qui accompagne les demandeurs d'asile, réfugiés, et autres groupes de migrants en situation précaire)

www.spirasi.ie

Tralee International Resource Centre (TIRC) (aide aux immigrants, réfugiés et demandeurs d'asile à Tralee)

www.tirc.ie

UNHCR

(Agence des Nations Unies pour les réfugiés)

www.unhcr.org/en-ie

Autres contacts utiles**An Garda Síochána (police irlandaise)**

(Services nationaux de la police irlandaise)

<https://www.garda.ie/en/contact-us/station-directory/>

Barnardos

(organisation qui accompagne les enfants et les familles)

www.barnardos.ie

Children's Rights Alliance

(informations sur les droits des enfants et ce qu'en dit la loi irlandaise)

www.childrensrights.ie

Children and Young People's Services Committees

(informations et services pour la jeunesse)

www.cypsc.ie

Citizens Information

(informations sur les droits des citoyens et les lois en Irlande)

www.citizensinformation.ie

City and County Childcare Committees

(aide les familles qui cherchent un service de garde pour leurs enfants d'âge préscolaire)

www.myccc.ie

Department of Children, Equality, Disability, Integration and Youth

(Ministère du gouvernement irlandais chargé de l'enfance et de la jeunesse)

www.gov.ie/dcediy

Téléphone : +353 1 6473000

Email : contact@equality.gov.ie

<p>Department of Social Protection <i>(Ministère du gouvernement irlandais chargé des allocations et prestations sociales pour les adultes et les enfants)</i></p>	<p>www.gov.ie/en/organisation/departement-of-social-protection</p>
<p>Education and Training Boards Ireland (ETBI) <i>(Informations sur l'éducation et les places disponibles dans les établissements scolaires)</i></p>	<p>www.etbi.ie</p>
<p>Health Service Executive (HSE) (direction des services sanitaires en Irlande) Liste de règles à respecter pour la sécurité des enfants et gestes de premiers secours adaptés</p>	<p>https://www.hse.ie/eng/health/child/childsafety/checklist-first-aid.pdf</p>
<p>Health Service Executive (HSE) (direction des services sanitaires en Irlande) Liste de règles à respecter pour la sécurité des enfants et conseils pour limiter les risques d'accident à la maison</p>	<p>https://www2.hse.ie/babies-children/child-safety/at-home/child-proof-your-home/</p>
<p>Health Service Executive (HSE) Soutien aux aidants d'enfants en situation de handicap – allocations et prestations sociales (direction des services sanitaires en Irlande) (direction des services sanitaires en Irlande)</p>	<p>https://www2.hse.ie/services/disability-support-and-services/support-for-carers-of-children-with-a-disability/benefits-and-entitlements-for-carers-of-children-with-a-disability.html</p>
<p>Health Service Executive (HSE) Services pour les enfants en situation de handicap (direction des services sanitaires en Irlande)</p>	<p>https://www2.hse.ie/services/disability-support-and-services/childrens-disability-services/find-a-childrens-disability-service.html</p>
<p>Health Service Executive (HSE) Soutien et services pour les personnes en situation de handicap (direction des services sanitaires en Irlande)</p>	<p>https://www.hse.ie/eng/services/list/4/disability/</p>
<p>Health Service Executive (HSE) Assistance téléphonique pour les personnes souffrant d'addictions à la drogue ou à l'alcool et leurs proches (direction des services sanitaires en Irlande)</p>	<p>Ligne verte : 1800 459 459</p>
<p>Health Service Executive (HSE) Soutien et services autour de la santé mentale (direction des services sanitaires en Irlande)</p>	<p>https://www2.hse.ie/services/mental-health/services-search/ Téléphone : 1800 111 888</p>
<p>Le gouvernement irlandais et ses ministères</p>	<p>www.gov.ie</p>

<p>ISPCC <i>(propose une gamme de services aux enfants et aux familles)</i></p>	<p>www.ispcc.ie</p>
<p>Legal Aid Board <i>(organisation indépendante financée par des fonds publics proposant aide et conseils juridiques en matière civile)</i></p>	<p>www.legalaidboard.ie</p>
<p>Le National Childcare Scheme <i>(informations sur les services de garde d'enfants d'âge préscolaire)</i></p>	<p>https://www.ncs.gov.ie/en/ +353 1 906 8530 – Dossiers de candidature Universel/En fonction des revenus pour bénéficier du NCS +353 1 906 8535 – Parrainages pour bénéficier du NCS</p>
<p>National Childhood Network <i>(aide et conseils dans le secteur de la petite enfance)</i></p>	<p>https://ncn.ie/parents/</p>
<p>National Parents Council <i>(service d'assistance téléphonique et formations pour soutenir les parents dans tous les aspects de l'éducation de leurs enfants)</i></p>	<p>www.npc.ie</p>
<p>Parentline <i>(soutien aux parents)</i></p>	<p>www.parentline.ie Téléphone : +353 1 8733500</p>
<p>Regional Education and Language Teams (REALTs) <i>(aide aux familles qui cherchent une place dans un établissement scolaire pour leur enfant)</i></p>	<p>https://www.gov.ie/en/publication/48639-information-for-schools-ukraine/</p>
<p>Samaritans Ireland <i>(association caritative irlandaise qui offre un soutien psychologique 24h/24, 365 jours par an)</i></p>	<p>https://www.samaritans.org/ireland/samaritans-ireland/</p>
<p>Tusla, Child and Family Agency Headquarters <i>(siège de la Tusla, l'organisation gouvernementale chargée de l'enfance et de la jeunesse)</i></p>	<p>Tusla, Child and Family Agency, The Brunel Building, Heuston South Quarter, Saint John's Road West, Dublin 8. D08 X01F Téléphone : +353 1 7718500 Email : info@tusla.ie www.tusla.ie</p>
<p>Tusla, Child and Family Agency Équipes d'assistants sociaux/Points de contact spécialisés</p>	<p>https://www.tusla.ie/get-in-touch/duty-social-work-teams/</p>

